



Conseil économique et social

Distr. limitée
13 septembre 2019
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2019

11-13 septembre 2019

Point 4 de l'ordre du jour

Projet de décision soumis au Conseil d'administration

Méthodes de travail

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* de la réponse commune établie par son secrétariat, celui du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), et celui du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ;

2. *Souligne* l'importance de la cohésion, de la coopération et de la coordination dans les travaux des conseils d'administration des fonds et programmes, tout en réaffirmant le pouvoir de chacun d'adopter des décisions à sa seule discrétion ;

3. *Prie* son secrétariat, en collaboration avec celui du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, et celui du Conseil d'administration d'ONU-Femmes, de lui présenter, pour examen et délibération à sa première session ordinaire de 2020, un exemple de programme de travail annuel, prévoyant des réunions d'information informelles, pour chacune des trois options présentées dans la réponse commune, assorti d'un texte explicatif sur les modifications envisagées et l'incidence qu'elles devraient avoir sur l'efficacité et l'efficience de ses activités de contrôle, ainsi que davantage d'informations sur les questions énumérées intéressant tous les conseils.

